

SEANCES DU MERCREDI 30 JUILLET 1986
VERGADERINGEN VAN WOENSDAG 30 JULI 1986ASSEMBLEE
PLENAIRE VERGADERINGSEANCE DU MATIN
OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE:

CONGES:

Page 2094.

ORDRE DES TRAVAUX:

Page 2094.

PROJET DE LOI (Discussion):

Projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 1986.

Projet de loi contenant le budget de la Dette publique de l'année budgétaire 1986.

Discussion générale (reprise). — *Orateurs*: MM. de Wasseige, De Bremaecker, Wintgens, Van In, Vaes, p. 2094.

INHOUDSOPGAVE:

VERLOF:

Bladzijde 2094.

REGLING VAN DE WERKZAAMHEDEN:

Bladzijde 2094.

ONTWERP VAN WET (Bespreking):

Ontwerp van wet houdende de Rijksmiddelenbegroting voor het begrotingsjaar 1986.

Ontwerp van wet houdende de Rijksschuldbegroting voor het begrotingsjaar 1986.

Algemene bespreking (hervatting). — *Sprekers*: de heren de Wasseige, de Bremaecker, Wintgens, Van In, Vaes, blz. 2094.PRESIDENCE DE M. LEEMANS, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER LEEMANS, VOORZITTER**MM. Mouton et Noerens**, secrétaires, prennent place au bureau.**De heren Mouton en Noerens**, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 10 heures.

De vergadering wordt geopend te 10 uur.

CONGES — VERLOF

MM. Bourgois, empêché; Friederichs, pour des obligations professionnelles; Somers, pour raison de santé, demandent d'excuser leur absence à la réunion de ce matin.

Afwezig met bericht van verhindering: de heren Bourgois, belet; Friederichs, wegens beroepslichten; Somers, om gezondheidsredenen.

— Pris pour information.

Voor kennisgeving.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Mesdames, messieurs, le Sénat paraît infatigable... Cinquante orateurs sont encore inscrits dans la discussion générale des projets de loi contenant les budgets des Voies et Moyens et de la Dette publique.

M. Martens, Premier ministre. — Je présume, monsieur le Président, que la discussion générale se poursuivra encore demain. J'aimerais, en effet, pouvoir préparer ma réponse.

M. le Président. — La liste des orateurs sera close dans quelques instants. Nous entendrons aujourd'hui 28 ou 29 orateurs, et ce jusqu'aux environs de 22 heures 30. Demain, nous entendrons les derniers intervenants.

J'invite chacun à se limiter à son temps de parole. La réponse du gouvernement pourrait avoir lieu demain vers 16 ou 17 heures.

M. Martens, Premier ministre. — Je vous signale, monsieur le Président, que les votes débiteront demain, à la Chambre, vers 22 heures.

M. le Président. — J'espère que nous aurons terminé à ce moment-là, monsieur le Premier ministre.

Ik heb zo de indruk dat de Senaat er een punt van eer van wil maken één uur voordat de Kamer tot stemmingen overgaat klaar te zijn met zijn werkzaamheden. (*Gelach.*)

De heer Martens, Eerste minister. — Dat zou uitstekend zijn, mijnheer de Voorzitter!

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1986

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1986

Reprise de la discussion générale

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE RIJKSMIDDELENBEGROTING VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1986

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE RIJKSSCHULDBEGROTING VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1986

Hervatting van de algemene beraadslaging

M. le Président. — Nous reprenons la discussion générale des projets de loi relatifs au budget des Voies et Moyens et au budget de la Dette publique de l'année budgétaire 1986.

Wij hervatten de algemene beraadslaging over de ontwerpen van wet betreffende de Rijksmiddelenbegroting en de Rijksschuldbegroting voor het begrotingsjaar 1986.

La parole est à M. de Wasseige.

M. de Wasseige. — Monsieur le Président, notre discussion porte sur trois sujets: l'exposé général du budget, qui fait, en quelque sorte, le

point de la politique économique et sociale du gouvernement, le budget des Voies et Moyens ainsi que celui de la Dette publique.

En fait, les trois problèmes sont étroitement liés. Les intervenants qui se sont déjà manifestés non seulement dans le présent débat, mais également lors des discussions antérieures sur la déclaration gouvernementale, sur les pouvoirs spéciaux, sur les crédits provisoires et sur le plan d'assainissement de Val-Duchesse ont montré à suffisance que le souci essentiel était aujourd'hui la dette publique.

Le problème de cette dette et surtout de sa charge d'intérêts n'est pas nouveau. Il existait déjà à l'époque où s'est constitué le gouvernement Martens V. Il est important, me semble-t-il, pour analyser la situation actuelle, quatre ans et demi plus tard, d'examiner aussi objectivement que possible la politique qui a été menée durant ce laps de temps pour tenter de résoudre ce problème essentiel.

Quelle a été cette politique? D'abord, réduire la consommation. Rappelez-vous, il y a quatre ans et demi, le thème dominant était la réduction de la consommation des particuliers. Les Belges vivaient au-dessus de leurs moyens, disaient le gouvernement et sa majorité. En conclusion, toute une série de mesures ont été prises en vue de réduire le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population. Ces mesures sont bien connues: blocage des salaires, saut d'index de 1 p.c., index lissé, blocage du pécule de vacances, augmentation des cotisations de sécurité sociale, retenue spéciale sur les allocations familiales, réduction des pensions par les pouvoirs spéciaux d'abord, par la loi Mainil ensuite, fiscalisation des revenus de remplacement, modification des allocations de chômage.

Le deuxième volet de cette politique tendait à rétablir la compétitivité des entreprises. Les mesures de réduction du pouvoir d'achat ont pesé à la baisse sur les coûts, le coût salarial plus particulièrement, mais la compétitivité des entreprises, il est vrai, a été rétablie.

Le troisième volet de la politique gouvernementale a porté sur les aides à l'exportation, notamment par la dévaluation de février 1982.

C'est tout. La politique s'est centrée sur ces trois problèmes avec pour espoir, d'ailleurs non caché du gouvernement, que les mécanismes économiques, une fois la compétitivité des entreprises retrouvée et les exportations stimulées, allaient d'eux-mêmes se développer, les investissements reprendre et, par suite, l'emploi s'accroître et les finances publiques, par un heureux effet, s'en trouver allégées.

Le déficit des finances publiques se maintenant à un niveau extrêmement élevé, de l'ordre de 600 milliards supplémentaires par an, la même politique s'est confirmée d'année en année, entraînant les mêmes résultats négatifs en termes d'emploi, de croissance et de rétablissement de l'équilibre des finances publiques.

Le gouvernement — et en particulier le ministre des Finances — nous répète à l'envi: «Oubliez Keynes, c'est du passé. Nous avons une autre politique.» Keynes, faut-il le rappeler, n'a fait que nous montrer comment réagissait une économie aux mesures et aux incitants injectés dans le mécanisme économique. Ainsi, quand vous réduisez le pouvoir d'achat par les mesures que vous avez prises d'autorité au cours de ces quatre années et demie, les agents économiques réagissent avec le résultat que l'on connaît: la diminution du pouvoir d'achat entraîne une réduction du taux de croissance. Ce dernier est d'ailleurs inférieur chez nous à ce qu'il est dans d'autres pays. Voyez le rapport de l'OCDE qui mentionne, pour les trois dernières années, un taux de croissance de 1/1,5, moins 0,1/1,4 contre 0,6/1,2/2,6 en Allemagne, et un taux plus élevé encore aux Pays-Bas. Pour 1983 et 1984, notre moyenne est inférieure à celle d'une série de petits pays européens, n'atteignant parfois pas la moitié de la moyenne d'un pays. C'est le résultat immédiat, direct, de cette politique. Lorsqu'on se targue de trouver l'économie, elle se manifeste d'elle-même.

Vous feriez bien, monsieur le ministre, de profiter de vos quelques prochains jours de vacances pour relire sérieusement Keynes et l'ensemble de la macro-économie. Vous constaterez ainsi que le résultat économique, mesuré au travers du taux de croissance et de l'accroissement de la dette publique, est la conséquence de la politique qui a été menée pendant quatre ans et demi. En effet, la réduction du pouvoir d'achat affaiblit la demande. Lorsque vous prenez des mesures d'économie budgétaire en diminuant les investissements publics ou parapublics, de manière directe ou indirecte, vous réduisez la demande. En conséquence, les perspectives d'activité des entreprises se rétrécissent et les décisions d'investissement, à l'exception de celles qui sont relatives à des investissements de rationalisation se font attendre.

Parallèlement, en raison des mesures que vous avez prises, l'inflation s'est développée à un rythme nettement plus élevé que dans les autres pays.

M. Martens, Premier ministre. — Toujours ?

M. de Wasseige. — Non, monsieur le Premier ministre, pas toujours. C'est ce que l'on constate seulement durant ces dernières années. En 1979 et en 1980, les taux d'inflation étaient respectivement de l'ordre de 4,5 et de 6,6 p.c. Ils étaient en Allemagne, pour les mêmes années, de 4,1 et de 5,5 p.c. et aux Pays-Bas de 4,2 et de 6,5 p.c. Notre taux d'inflation était donc légèrement supérieur à celui de l'Allemagne et égal à celui des Pays-Bas, les deux pays européens à monnaie forte. D'ailleurs, à l'occasion de votre déclaration gouvernementale à fin 1981, vous nous avez dit qu'un élément de force résidait, pour notre pays, dans un taux d'inflation faible.

Que s'est-il passé au cours des années qui ont suivi ? Pour les années 1983, 1984 et 1985, notre taux d'inflation s'est élevé respectivement à 7,7, 6,3, et 4,9 p.c., soit un taux double de celui de l'Allemagne où il se situait, pour les mêmes années de référence, à 3,3, 2,4, et 2,2 p.c. Il en était de même par rapport aux Pays-Bas.

Le laxisme du gouvernement dans sa politique des prix a entraîné, en dépit de la contraction des revenus et des salaires, un taux d'inflation parmi les plus élevés d'Europe, bien que nous partions d'une situation favorable et alors que le taux d'inflation international avait tendance à stagner.

Les deux volets de votre politique en la matière ont entraîné une augmentation des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt étant un prix, il augmente automatiquement, dans une période d'inflation élevée, avec l'ensemble des prix. C'est tout à fait normal. Votre politique est directement responsable, par ses deux volets, de l'accroissement considérable des taux d'intérêt qu'on a connus durant ces quatre dernières années, de 1982 à 1985. Elle est aussi à l'origine de la charge d'intérêts énorme à supporter au titre de la dette publique qui demeure extrêmement élevée.

Cette analyse était importante. Ajoutons-y l'incroyable régression sociale provoquée par les mesures que vous avez prises à dessein concernant les salaires, la sécurité sociale ainsi que les allocations sociales. Vous habillez cette triste réalité en parlant de « nouveaux pauvres ». Elle est, hélas, la conséquence immédiate de votre politique. Cette régression sociale ne se traduit pas uniquement en termes de réduction de revenus, mais également en termes de diminution du bien-être et finalement de la qualité des relations sociales dont vous cassez les mécanismes en sapant les discussions et les conventions collectives entre organisations syndicales et patronales.

A présent, que préparez-vous ? Après quatre années de cette politique, dont on peut mesurer les résultats, le ministre du Budget nous annonce un « effet choc ». On va infliger un traitement choc à un malade en espérant sa guérison. Je doute très sérieusement de celle-ci.

M. Martens, Premier ministre. — Une intervention chirurgicale est autre chose qu'un traitement choc.

M. de Wasseige. — Il ne s'agit pas d'une opération chirurgicale, mais de la continuation accentuée de la politique que vous menez depuis quatre ans. Vous avez réduit de plus en plus — les chiffres le prouvent et je les citerai — les dépenses sociales et les rémunérations. Maintenant, que nous réserve le plan de Sainte-Anne ? Vous allez prélever de 60 à 70 milliards dans le secteur social. Quelle somme allez-vous prendre, toujours dans ce même secteur, par le biais de la loi fiscale votée par la majorité voici quelques jours ? Sans doute une dizaine de milliards.

Pensez-vous vraiment que cette nouvelle réduction du pouvoir d'achat sera neutre sur le plan économique ? Elle n'entraînera sans doute qu'une diminution du déficit des finances publiques. Le taux de croissance va s'en ressentir et, par conséquent, de nouvelles entreprises se trouveront en difficulté. Nous assisterons à une augmentation du chômage. Les rentrées fiscales et sociales seront obérées. Il est évident que vous ne redresserez pas les finances publiques.

Comment pouvez-vous imaginer que la politique menée pendant quatre ans et dont nous connaissons le peu d'impact positif va subitement produire des effets bénéfiques alors que vous ne ferez que la poursuivre plus agressivement encore ? Tout le monde s'attend à ce que votre politique n'ait aucun effet sur les finances publiques, alors qu'il faudrait, je le répète, réduire les dépenses publiques et plus particulièrement la charge d'intérêts. Obérant gravement le pouvoir d'achat, ramenant, au travers du plan Sainte-Anne, les investissements publics de 80 p.c. à 64 p.c., ce que vous n'aviez pas osé faire jusqu'à présent, réduisant, en outre, les investissements majeurs de secteurs tels que la SNCB, la SNCV et la RTT, vous peserez de manière drastique à la baisse sur la demande

de biens d'investissement. Contrairement à ce que vous prétendez, une réduction de quelque 70 milliards en un an et demi à deux ans ne manquera pas d'avoir des effets négatifs sur l'économie, sur l'emploi et sur les finances publiques. Vous ne pourrez empêcher l'économie de réagir. Puis-je me permettre une boutade ? Si vous aviez relu Keynes, vous vous seriez rendu compte que cette politique ne peut mener qu'à l'impasse de plus en plus étroite, évidente et contraignante.

Nous avons souligné à maintes reprises qu'il était possible de suivre une autre politique. Mais vous vous êtes bouchés les oreilles et vous avez déclaré à tous les médias qu'il n'existait aucune alternative. Pourtant il y en a une et je la résumerai en quelques mots.

Tout d'abord, il faut admettre qu'il n'existe aucune possibilité de redressement à long terme sans un fédéralisme poussé, voire radical. La régionalisation actuelle constitue une étape, certes, mais est insuffisante, en termes de compétence, pour mener une politique économique et sociale sérieuse dans chacune des Régions. De plus, elle dissocie le niveau de décision et la responsabilité financière.

En effet, les Régions ne peuvent pas disposer librement de leurs ressources puisqu'elles sont dépendantes d'une dotation que le gouvernement central diminue, par ailleurs. Comment vont-elles, dès lors, pouvoir mener une véritable politique de redressement économique ?

Il est essentiel — vous en conviendrez — de retrouver une unité de gestion entre, d'une part, le niveau de décision et, d'autre part, la responsabilité financière. Quand une Région, grâce aux efforts réalisés par le pouvoir régional et par les entreprises, parvient à développer l'emploi, à créer de nouvelles activités, elle n'en obtient actuellement aucune retombée; les efforts réalisés profitent à l'Etat central. Mais une Région peu dynamique bénéficie d'une dotation inchangée.

Nous devons donc nous orienter vers un fédéralisme plus prononcé. Ce n'est pas une idée absurde, puisque la plupart des grands Etats, et en particulier les Etats dynamiques, sont structurés sur une base fédérale.

La problématique communautaire fait partie de chaque décision prise au niveau du pouvoir central et les préoccupations des uns et des autres ne portent plus sur le développement mais sur les moyens auxquels chaque Région estime avoir droit. Tant que vous nierez la nécessité de transformer les structures de l'Etat en un système fédéral poussé et radical, vous vous mettrez dans l'impossibilité tout aussi radicale, et je dirais définitive, de répondre valablement à la crise.

La deuxième mesure de l'alternative que nous proposons porte sur la charge d'intérêt, qui pèse si lourdement sur l'ensemble de nos dépenses. Un tableau fort éloquent repris en annexe au budget des Voies et Moyens prouve que, ces dernières années, les recettes courantes ont été supérieures aux dépenses courantes, la charge d'intérêt non comprise. C'est donc cette dernière et elle seule qui pèse sur le budget. Dès lors ce n'est donc pas en diminuant certains postes, diminutions qui ne feront qu'accroître la dette publique et, par conséquent, la charge d'intérêt, que ce problème pourra être résolu, mais bien en s'attaquant à la charge d'intérêt elle-même. Comment ?

L'examen des charges d'intérêt — à ce sujet, des tableaux éloquentes figurent également dans le rapport — fait apparaître que les taux d'intérêt de la dette publique sont aujourd'hui anormalement élevés. L'Etat a emprunté en 1982 et 1983 à des taux d'intérêt de 13,5 à 14 p.c., alors que le taux d'inflation est aujourd'hui de l'ordre de 1,5 p.c., le rendement réel ainsi obtenu étant de 12 p.c. C'est un taux usuraire qui continuera vraisemblablement à être appliqué pendant une dizaine d'années, des emprunts d'une durée de dix, voire de quinze ans, ayant été émis en 1982. Vous prenez ainsi 2 p.c. à tous les allocataires sociaux alors qu'aux intermédiaires financiers et aux souscripteurs de ces emprunts, vous faites un cadeau en termes réels, abstraction faite de l'inflation, de 12 p.c. d'intérêt.

Cela est-il juste ? Cela est-il politiquement valable ? Cela permet-il de réduire le montant de la dette publique ? Absolument pas !

Telle est pourtant votre politique et lorsqu'on vous en fait l'observation, vous vous refusez à l'admettre.

Or, des calculs effectués notamment par certains membres de votre majorité prouvent qu'il est possible de récupérer des dizaines de milliards et donc de réduire le montant de la dette publique de 70, voire de 80 milliards, en agissant simplement sur la charge d'intérêt. Cette politique respecterait la justice sociale, d'une part, et aurait, d'autre part, des retombées économiques n'entraînant pas une réduction du pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires sociaux.

Au contraire, par les mesures que vous envisagez, l'argent reste entre les mains de l'Etat, si je puis me permettre cette expression, et ne se

transforme jamais en pouvoir d'achat. Il « tourne » dans les banques, dans des portefeuilles particuliers mais, je le souligne, jamais il n'accroît le pouvoir d'achat.

En fait, vous reprenez des actifs financiers et l'impact sur l'économie est totalement différent.

Il me paraît regrettable de devoir expliquer cette évidence à un ministre des Finances, de surcroît professeur d'économie. Vous rétorquez, et cela figure dans le rapport, que les intermédiaires financiers ne sont pas dans une situation particulièrement brillante.

Si je me réfère aux chiffres repris dans le rapport, je constate que les rendements de leurs capitaux propres sont, en Belgique, quasi les plus élevés de tous les secteurs d'activité et qu'ils se situent dans le haut de gamme par rapport aux rendements d'activités similaires dans les pays voisins.

J'affirme qu'il y a des possibilités sur ce plan. D'ailleurs, en 1985, rien que les commissions — j'exclus les charges d'intérêt — payées aux intermédiaires financiers se sont élevées à 8,4 milliards et les bénéfices distribués ont atteint quelque 7 milliards. Alors que les trois plus grandes institutions bancaires — je prends celles-là parce que leur bilan est rapidement connu — font chaque année, outre leurs bénéfices, 15 milliards de réserve pour risques financiers, vous prétendez que les moyens font défaut, ce qui n'est pas exact, et vous continuez à vous retourner sur le petit épargnant. Certes, des petits épargnants ont placé leur argent en emprunts d'Etat. Mais ils ne représentent pas grand-chose. Quelque 75 p.c. desdits emprunts sont aux mains des institutions financières, publiques ou privées, les 25 p.c. restants aux mains des particuliers, les petits épargnants ne représentant que 4,5, voire 10 p.c. tout au plus.

Prenez donc des mesures spécifiques pour protéger cette petite épargne! Que les grosses fortunes paient enfin leur tribut à la crise économique! Voilà ce que nous préconisons. Mais vous ne le ferez sans doute pas! En lisant le *Bulletin de la Société générale*, on remarque qu'aux yeux de cette institution financière, les 30 milliards que vous nous présentez ne sont en fait qu'un report, un rééchelonnement de la dette. Reporter la dette actuelle sur les années, voire sur les générations suivantes ou économiser réellement 30 milliards, c'est tout différent!

Nous vous disons clairement que c'est une économie qu'il s'agit de faire et non un report sur l'avenir, qui ne serait qu'un trompe-l'oeil.

Troisième élément d'une politique alternative: le maintien du pouvoir d'achat. Il ne faut pas, naturellement, lâcher la bride d'un seul coup. Pour camoufler vos propres insuffisances, vous prétendez que nous soutenons le contraire. C'est faux. Nous disons qu'il faut maintenir le pouvoir d'achat — cela ne signifie pas le développer inconsidérément — et tenter de l'augmenter progressivement. En d'autres termes, il convient de faire exactement le contraire de ce que vous avez fait jusqu'à présent.

Il faudrait aujourd'hui revenir à la libre négociation des salaires. Il est faux de croire que les travailleurs sont tous bêtes ou sots, incapables de se rendre compte des réalités de leur entreprise. Ils sont, au contraire, bien au courant de la situation et ont, dans de nombreuses entreprises, accepté momentanément, voire définitivement, des réductions de salaires pour permettre à la société de se développer. Or, bien que ces personnes soient tout à fait capables de raisonner, de comprendre et de s'engager, vous prenez des mesures autoritaires. Il serait pourtant tellement plus bénéfique de pratiquer à nouveau la négociation libre des conditions de travail et des salaires.

La quatrième mesure consiste en une relance sélective de l'activité économique, en particulier, par le secteur de la construction. J'espère que, cette fois-ci, vous comprendrez le caractère sérieux et coordonné de l'alternative proposée.

J'ai écouté, monsieur le ministre des Finances, le discours que vous avez prononcé récemment à la télévision au sujet des mesures de redressement du secteur de la construction. Vous avez commencé par consacrer une demi-phrase au fait que la TVA remonterait à 17 p.c. au 1^{er} août et, dans tout le reste de votre allocution, il ne fut question que des mesures généreuses prévues. Il me semble pourtant que la première mesure à prendre aurait été de ne pas augmenter cette TVA. En effet, cela aurait répondu à la demande de tout le secteur de la construction. Nombreux sont d'ailleurs les orateurs qui sont intervenus en ce sens à cette tribune, à l'occasion de la discussion du projet de loi fiscale.

En cette matière, vous avez introduit de nombreuses complications qui profiteront finalement aux personnes les mieux nanties. Vous savez bien qu'on ne relancera pas la construction en donnant des cadeaux à ceux qui, de toute façon, sont décidés à construire et disposent de revenus suffisants pour le faire. Pour mener une bonne politique économique, il

faut placer les incitants au bon endroit, en fonction de l'objectif à atteindre. Il ne s'agit pas d'offrir des cadeaux inutiles par rapport aux résultats recherchés. C'est pourtant ce que vous faites. A mon avis, il faut faire porter l'effort au niveau des personnes à revenus modestes ou moyens, mais cette politique n'a jamais été la vôtre, nous l'avons d'ailleurs souligné à maintes reprises. C'est pourquoi nous avons développé tout un programme, sur lequel je ne reviendrai pas, mais que vous êtes censé connaître. Une alternative existe donc bel et bien.

Une dernière mesure prévoit le rétablissement de tout ce que vous avez détruit en matière sociale. Ce sera là un travail de longue haleine, mais essentiel. Il faut d'abord rendre la confiance que vous avez fait disparaître, et pour rétablir celle-ci, il faut en premier lieu admettre que dans notre pays chaque citoyen peut faire œuvre utile, à la condition de croire à un objectif commun. Actuellement, plus personne n'ose croire à l'objectif commun d'un Etat belge ou d'une Région. Vous avez tout détruit.

Pour cette raison, nous estimons indispensable d'instaurer un fédéralisme qui permettra aux citoyens de se rendre compte qu'ils travaillent pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Actuellement, ils ont l'impression que la situation est sans issue, d'autant plus qu'une série de mesures, notamment celles qui concernent l'enseignement, sont destructrices de l'avenir. Vous n' imaginez pas les répercussions de ces mesures sur le comportement des étudiants. Les enseignants ne croient plus à leur mission lorsque d'autorité, sans consulter et sans examiner la situation avec eux, vous prenez une série de mesures défavorables, que vous modifiez le lendemain et encore le surlendemain. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que les enseignants remplissent encore aujourd'hui le rôle qu'ils devraient jouer dans notre société et que ceux qui sont aujourd'hui sur les bancs de l'école, sortent de celle-ci animés d'un dynamisme social suffisant pour redresser l'ensemble de l'économie et de la société? Ils ne pensent plus à l'avenir. Ils savent que cet avenir est compromis pour eux. Ils disent dans leur langage « il n'y a pas d'avenir ». C'est cette mentalité qui doit changer, mais toute votre politique, toutes les mesures que vous prenez, ferment les unes après les autres les portes de l'espoir et cela nous ne pouvons l'admettre. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer de Bremaeker.

De heer De Bremaeker. — Mijnheer de Voorzitter, Vice-Eerste minister Verhofstadt noemde in de Kamer van volksvertegenwoordigers de begroting 1986 geen ideale begroting omdat daarvoor het tekort te groot is, maar een overgangsbegroting naar een voorgestelde sanering.

Alleszins is het een begroting met een geraamd tekort van 567,5 miljard of nog steeds 11,5 pct. van het bruto nationaal produkt, wat vrij hoog is.

Deze begroting maakt deel uit van een aantal maatregelen die aantonen dat ons land door deze regering niet meer van jaar tot jaar kan worden bestuurd op democratische wijze met inspraak van het Parlement. Integendeel, het Parlement wordt hoe langer hoe meer genegeerd. Bovendien hebben deze maatregelen, die uitgemond zijn in de noodzaak voor de regering om bij herhaling bijzondere machten te verkrijgen, nog niet bepaald hun nut bewezen.

Over welke maatregelen hebben we het?

We zullen niet meer het proces maken van de vorige legislatuur. Het volstaat aan te tonen dat de diverse doelstellingen van deze regeringscoalitie bij herhaling op teleurstellende cijfers zijn uitgelopen.

Bij het regeerakkoord van 1981 was de doelstelling in 1985 een tekort van 7 pct. van het bruto nationaal produkt. Indien we de doelstellingen cijfermatig bekijken, stellen we vast dat het vooropgesteld tekort van 11,2 pct. tot 13 pct. is opgelopen in 1982, van 9,8 pct. tot 12,6 pct. in 1983, van 8,3 pct. tot 11,3 pct. in 1984 en van 7 pct. tot 12,4 pct. in 1985.

Met het spaarplan van 1984 komt opnieuw de verzuchting van een begrotingstekort van 7 pct. van het bruto nationaal produkt boven, maar ditmaal voor 1987. Men beoogde met het spaarplan 11,4 pct. in 1984 te besparen en verwezenlijkte slechts 11,3 pct. Voor 1985 is de doelstelling 10,5 pct. te besparen wat 12,04 pct. werd. Voor 1986 en 1987 wordt gemikt op een besparing van achtereenvolgens 8,8 pct. en 7 pct., wat bij ongewijzigd beleid zou kunnen oplopen tot 13 pct. voor 1986 en 12,2 voor 1987.

Thans hebben we de begroting 1986, die nauw samenhangt met het Sint-Annaplan alsmede met de begroting 1987, en met wie weet welke andere maatregelen, spaarplannen of hoe ze ook mogen heten en waarvan we het bestaan nog niet vermoeden.

Wat voorafgaat toont aan dat deze pijler van het regeerprogramma Martens V op een ver van bevredigende wijze is geëvolueerd.

Ook de pijler van de bestrijding van de werkloosheid heeft niet het beoogde succes gekend. Opzoeken van onze studiedienst hebben aangetoond dat de werkloosheid tijdens de vorige regering met circa 150 000 eenheden is gestegen. Deze cijfers komen wellicht niet overeen met die vooropgezet door de regering. We herhalen wat we in dit verband reeds gesteld hebben, namelijk dat met een sterke uitbreiding van de part-timers en ingevolge een bepaalde manipulatie met de cijfers van de werkloosheid de regering de werkelijkheid heeft willen verdoezelen.

Met de derde pijler heeft deze regering haar grootste succes gekend. Zo verbeterde onze concurrentiepositie inderdaad, aanvankelijk ingevolge de uitgevoerde devaluatie en nadien door de gedaalde invoer als gevolg van het deflatoire beleid. Voegen we hier echter aan toe dat er een massale overdracht van koopkracht plaats had van de werknemers naar de ondernemingen en dat deze laatste bovendien werden bevoordeeld door allerlei fiscale stimulansen. De resultaten hebben dan ook niet op zich laten wachten. De gevolgen waren evenwel uiteenlopend. Enerzijds namen de winsten tussen 1981 en 1985 aanzienlijk toe. Anderzijds stegen de investeringen niet in dezelfde mate, zodat de bedrijven een belangrijk overschot aan middelen opbouwden. De ineenstorting van de olieprijs en de daling van de interestlasten staan trouwens borg voor een onverminderde voortzetting van deze trend. Alleszins was het resultaat niet van die aard dat de verbetering van onze concurrentiepositie en de daaraan gekoppelde winstverhogingen in evenredige mate leidden tot de gewenste rewerkstelling.

Sta ons toe thans even in te gaan op een aantal specifieke verwijten die we de regering willen toesturen naar aanleiding van de bespreking van de begroting 1986.

In de allereerste plaats wensen we het te hebben over de controle op de uitgaven en over de nieuwe begrotingstechnieken. We kunnen instemmen met de intentie van de regering om een degelijker controle op de uitgaven te willen invoeren ten einde de uitgaven beter te beheersen. We betreuen echter het feit dat hiertoe de genummerde besluiten 402 en 403 van 18 april 1986 tot wijziging van de artikelen 17, 18 en 24 van de wet van 28 juni 1963 op de rijkscomptabiliteit moesten worden genomen. We betreuen dit des te meer in het licht van het feit dat onze fractie steeds constructief — al van in de vorige legislatuur — heeft deelgenomen aan de besprekingen in de werkgroep die tot doel had de rijkscomptabiliteit te stroomlijnen.

In hetzelfde verband hadden we het even willen hebben over de programmabegrotingen en het aanrekenen van de uitgaven volgens een nieuwe nomenclatuur, waarbij vooral sprake is van een bijkomende classificatie die tot doel heeft de begrotingskredieten aan de programma's te binden. Deze methode is nieuw en moet haar deugdelijkheid nog bewijzen.

Wat ons in het bijzonder interesseert — en dit is dan een rechtstreekse vraag aan de minister van Begroting —, is of het Parlement door de regering op de hoogte zal worden gebracht, zij het op een bondige wijze, van de resultaten die de opvolging van de uitgaven hebben op de programma's.

In de tweede plaats wensen we het te hebben over het te verwachten banenverlies. Een niet te verwaarlozen aspect van de saneringsinspanning is het tenietgaan — in een eerste fase zegt de regering — van een aantal banen dat in de algemene toelichting op 20 000 wordt geraamd. Simulaties wijzen erop — zo vervolgt de algemene toelichting — dat deze ongunstige gevolgen zullen worden opgevangen door de creatie van aanvullende arbeidsplaatsen in de privé-sector. Vandaar de provisie van 5 miljard voor werkloosheidsvergoedingen, recyclage en aanvullende beroepsvorming.

Mogen wij in dit verband van de regering vernemen, hetzij via de minister van Financiën, hetzij via de minister van Begroting, of zij hierover precieze cijfers heeft zowel over de frequentie van het tenietgaan der banen dit jaar en de volgende jaren, als over de departementen waarin zich dit tenietgaan zal voordoen?

In de derde plaats willen we het hebben over de competitiviteit. De competitiviteit is — zo wordt in de algemene toelichting verklaard — vatbaar voor verbetering. Deze zou moeten worden opgelost voor de jaren 1987, 1988 en 1989, hetzij door een interprofessioneel akkoord tussen de sociale partners dat tot stand moet komen vóór 1 september 1986, hetzij ingevolge een norm die door de regering zal worden opgelegd.

Onze precieze vraag aan de regering is: welke norm is deze regering bij ontstentenis van een akkoord op 1 september 1986 bereid op te leggen?

In de vierde plaats is er de omgekeerde olieschok. Een groot deel van de optimistische visie die uit de algemene toelichting naar voren komt, is bij herhaling toe te schrijven aan het positief effect van de omgekeerde olieschok. Zo wordt onder meer op pagina 21 van de algemene toelichting nog eens beklemtoond dat in 1986 het positief effect van de omgekeerde olieschok op de koopkracht van de particulieren een gevoelige opleving van de privé-consumptie zou kunnen teweegbrengen.

Tijdens de besprekingen in de senaatscommissie voor de Financiën hadden we de indruk geen duidelijk antwoord te hebben gekregen op onze vraag welke reserve de regering heeft ingebouwd tegen een nieuwe olieschok, bijvoorbeeld teweeggebracht door een nieuw akkoord van de Opec-landen.

Op een vrij concrete vraag bleef dat een minister, enerzijds, antwoordde dat geen reserve werd ingebouwd voor een stijging van de prijs per vat boven de 15 dollar. Anderzijds, staat op pagina 139 — tenzij de nummering na de lezing werd gewijzigd — van het verslag van de senaatscommissie over de bespreking van de begroting van 1986, dat de regering rekening hield met een prijs per vat van 24 dollar.

Vandaar onze concrete vraag: Vanaf welk ogenblik is de begroting 1986 bedreigd, bij een stijging van de prijs van de ruwe aardolie in 1986 tot boven de 15 dollar of tot boven de 24 dollar?

In de vijfde plaats is er het feit dat de regering, onder het mom van besparingen, ook politieke beslissingen neemt door bijvoorbeeld ideologische vraagstukken te regelen, onder meer door de stelselmatige afbraak van het officieel onderwijs. Dit, zij het misschien voor de zoveelste maal herhaald, verwondert ons van de liberale regeringspartner. Geschiedkundig, en ik zou zeggen praktisch vanaf de oprichting van de Belgische Staat, zijn de liberalen de verdedigers geweest van het officieel onderwijs. Thans is er een algemene laksheid in hun houding, laksheid die onze fractie betreurt.

Het onderwerp onderwijs zal trouwens door andere collega's van onze fractie uitvoerig worden behandeld.

In verband met het departement Landsverdediging, waarvan de behandeling ons toegewezen werd, zijn er ons inziens positieve en negatieve elementen te noteren. We juichen een aantal maatregelen toe zoals ten eerste, de besparingen op de grote militaire aankopen en op de investeringen; ten tweede, het opdrijven van de trainingsdoelstellingen tot normen die wel niet noodzakelijk de Navo-normen moeten zijn, maar waarmee toch een betere operationaliteit wordt nagestreefd, die de veiligheid van ons personeel ten goede komen en die nutteloze schade aan vrij duur materieel kunnen voorkomen; ten derde, het feit dat de militaire dienstplicht zinvoller zal worden gemaakt en, ten vierde, het feit dat de militievergoeding zal worden verhoogd, al weze het nog niet tot aanvaardbare normen.

Anderzijds betreuen wij een aantal maatregelen. In de allereerste plaats is er de aangekondigde verlenging van de militaire dienstplicht. Niet alleen trekken wij het nut ervan in twijfel, maar wij zijn ook de mening toegedaan dat het zinvoller maken van de militaire dienstplicht gedeeltelijk teniet zal worden gedaan door deze verlenging, aangezien er waarschijnlijk weer veel verloren uren zullen bijkomen.

In de tweede plaats is er de relatieve achteruitgang van het aandeel van de post personeel in de begroting van 1986. Wij verzoeken de regering werk te maken van een nieuwe personeelspolitiek bij Landsverdediging, het zogenaamde plan-Vreven in de vergeethoek te plaatsen en zo vlug mogelijk over te gaan tot de invoering van de 38-urige week, waarvoor onze fractie trouwens een wetsvoorstel indiende, en een behoorlijke bezoldiging toe te kennen voor de overuren volbracht in vredetijd.

In de derde plaats is er de verwijzing naar de werkloosheid van een aantal beroepsvrijwilligers, mogelijk ingevolge de verlenging van de militaire dienstplicht. Ook om deze redenen zal onze fractie tegen de begroting stemmen.

Het aangekondigde tienjarenplan interesseert ons en wij zien de behandeling ervan in de commissie voor de Defensie met belangstelling tegemoet.

Wij zouden willen besluiten met enkele zinsneden van minister Verhofstadt, uitgesproken tijdens de bespreking van de begroting van 1986 in de senaatscommissie voor de Financiën. Het jaar 1986 wordt, zo zei hij, een significant overgangsjaar. Het jaar 1987 zou, steeds volgens minister Verhofstadt, het uur van de waarheid brengen.

Dames en heren van de regering, de SP zal inderdaad nagaan of deze voorspellingen zullen worden bewaarheid en zal er niet voor terugschrieken de regering, indien ze dan nog zou bestaan, voortdurend op haar verantwoordelijkheid te wijzen. (*Applaus op de socialistische banken.*)

M. le Président. — La parole est à M. Wintgens.

M. Wintgens. — Monsieur le Président, monsieur le Vice-Premier ministre, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai à vous soumettre l'appréciation de notre groupe quant à son attitude à l'égard du budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 1986, tel qu'il est présenté par le gouvernement.

Elle se détermine positive et volontariste pour l'ensemble de notre population, mais elle veut surtout mettre l'accent sur l'apport de ce budget quant aux réelles possibilités de nouveaux emplois ou tout au moins de réelles possibilités de stabilité de l'emploi au niveau actuel.

Un projet politique n'a de sens pour nous que s'il est porteur d'espoir, et nous ne pourrions l'accepter s'il s'avérait vraiment négatif en ce domaine et dans cette optique que nous voulons privilégier. Seul un emploi peut assurer à chaque homme et à chaque femme une chance de maîtriser son destin et celui des siens, et, par conséquent, de garantir sa dignité, mais, bien sûr, pas à n'importe quel prix social!

Le budget est un instrument de précision indispensable, un moyen de gestion nécessaire, mais non une fin en soi, et plus particulièrement quant à son solde final. Il est du rôle tout naturel du ministre du Budget de tendre à la plus grande orthodoxie volontaire en ce sens.

Mais il ne sert à rien d'espérer conduire un redressement des finances publiques sur une mauvaise toile de fond économique. Or, cette dernière n'a plus été aussi favorable depuis longtemps, à savoir depuis le choc pétrolier, dès lors que nous connaissons actuellement un choc pétrolier à rebours.

Et pourtant — et, cette fois, c'est heureux — comme aimait à le répéter Paul Valéry: «L'avenir n'est déjà plus ce qu'il était.» En effet, les simulations effectuées pour établir le budget furent établies sur la base de 15 dollars le baril, alors que les cours actuels sont inférieurs à 10 dollars. Quant aux taux d'intérêt, ils se cherchent et ne présentent pas encore d'écarts significatifs et stabilisés par rapport aux prévisions.

La conjonction de facteurs plus favorables que prévu est évidemment de bon augure et susceptible de générer des résultats finaux positifs plus substantiels, bien que quelques inquiétudes ne sont pas à exclure pour les industries exportatrices aux USA sur de nombreux marchés régis par le dollar. Les textiles sont de celles-là.

Le gouvernement antérieur a vu ses efforts importants jugulés, cassés par une conjonction contraire à celle dont nous pouvons bénéficier pour le moment; l'objectif de 7 p.c. de solde net à financer pour 1985 se concrétisa, après de nombreux soubresauts, à 12,4 p.c.

Aussi serions-nous enclins, messieurs les ministres, à vous inciter à être enfin prêts à aller de l'avant, afin de profiter au maximum de ces vagues porteuses d'une dialectique d'espoir. Il est des chances qu'il faut empoigner, et la responsabilité politique serait énorme de ne pas se positionner de façon à pouvoir en profiter dans toute la plénitude possible.

Mais quel sera l'impact sur l'emploi, alors que le plan d'assainissement prévoit une perte de 20 000 emplois dans le secteur public? Comment allez-vous atteindre l'objectif fixé par la déclaration gouvernementale de créer 50 000 emplois nouveaux?

Le gouvernement part du principe que cette perte devra être compensée par la création d'emplois dans le secteur privé.

Indiscutablement, ce dernier a fait l'objet d'une sollicitude gouvernementale bénéfique dont l'amélioration de la compétitivité n'a pas été le résultat le moins probant. Des moyens importants ont été consacrés notamment à la modernisation et à la restructuration des secteurs dits nationaux. Le monde du travail a compris l'importance des enjeux et nombre d'emplois ont été sauvés, sinon créés par la modération salariale imposée par le gouvernement ou acceptée dans le cadre de conventions collectives.

Mais cet effort conjugué vers des prix de revient plus compétitifs trouvera-t-il une demande corrélative? A l'exportation, bien sûr, et cet objectif reste primordial, tant ses effets sont heureux sur notre économie. Quant à la demande intérieure, elle ne pourra que se réduire, le budget étant caractérisé par une panoplie d'économies draconiennes, dont une grande partie a permis d'atteindre le chiffre fatidique et énorme de 195 milliards de restrictions de dépenses.

A court et même à moyen terme, le poids de la relance de l'emploi reposera essentiellement sur le secteur privé qui devra intégrer et compenser les restrictions budgétaires dont il sera victime au premier degré par

la diminution des commandes de l'Etat et, de manière induite, par une baisse du pouvoir d'achat global.

Mais où trouver, à nouveau, les montants énormes consacrés depuis les deux dernières décennies à relancer ou simplement sauver l'emploi? Avec quels résultats et au prix d'une dette globale approchant les 6 000 milliards!

La Belgique présente une économie ouverte par excellence. Son poids, bien qu'intéressant, est très relatif dans l'économie de la CEE, et, à fortiori, dans l'économie mondiale. Elle ne peut, sans risques énormes et impunément, jouer cavalier seul et se caractériser par des paramètres plus que défavorables par rapport à la moyenne de ses partenaires européens notamment.

Peut-elle se singulariser en alignant la répétition d'un solde net à financer de 12 p.c. et plus, alors que les Pays-Bas tendent à descendre à 5,6 p.c. et que la RFA atteint déjà les 3 p.c.? Peut-elle se singulariser par une dette extérieure trois fois plus élevée, par habitant, que celle de la France?

Pouvait-elle continuer à voir s'accroître le prélèvement collectif moyen au-delà de 61 p.c. — alors que la moyenne européenne est de 52 p.c. — celui des USA étant de 37 p.c. et celui du Japon de 26 p.c.?

Bref, la Belgique peut-elle s'installer dans une situation qui ne lui permet déjà plus grand-chose et qui ne lui permettrait plus de budgétiser aucune somme significative, susceptible de favoriser une relance, même sélective?

L'effort budgétaire proposé s'est imposé d'une manière impérative.

Le professeur Malinvaud, rare économiste français «nobélisable», a déterminé trois grandes actions en faveur de l'emploi:

1. Arrêter la substitution du capital au travail lorsqu'il ne s'agit pas de nouvelles techniques plus productives. L'habitude fut prise durant les années 1960-1970 de substituer le capital au travail, tant le marché du travail était tendu. Elle se confirma par la suite tant l'embauche devint de plus en plus considérée comme irréversible;

2. Encourager la flexibilité des horaires à court et à moyen terme pour adhérer davantage à la demande et pour utiliser au maximum des investissements de plus en plus onéreux;

3. Maintenir la «profitabilité» qui incitera les firmes à mener une politique suivie d'investissements; sinon elles seront appelées à manquer inévitablement les nouvelles opportunités du marché le plus large possible.

Et c'est ainsi qu'il s'avère heureux et judicieux d'avoir pressenti l'intérêt de recréer un climat et un environnement plus propices aux investissements et d'avoir, à cette fin, prévu quelques incitants fiscaux indispensables pour remotiver nos cadres et nos «entrepreneurs». Les profits d'aujourd'hui conditionnent les investissements de demain et ces derniers les emplois qui en résulteront après-demain.

L'objectif principal de la politique gouvernementale demeure l'emploi et spécialement l'emploi des jeunes. En plus du souci d'un contexte économique revalorisé quant à ses motivations et sa combativité, des propositions spécifiques et originales ont été formulées en faveur de l'emploi des jeunes par le ministre de l'Emploi et du Travail.

Dans sa communication au Parlement le 23 mai dernier, le Premier ministre a annoncé que le gouvernement prendra rapidement une série de mesures destinées à l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes. Nous nous en réjouissons.

Le problème de l'emploi est un des points importants de la concertation sociale actuellement en cours. Nous espérons fermement que les partenaires sociaux aboutiront à un accord en ce domaine essentiel pour l'avenir de notre jeunesse. Cet accord est pour nous un élément des plus importants de la problématique actuelle. Le gouvernement se doit de le faire aboutir avec la plus grande détermination.

Me permettant-vous, monsieur le Président, monsieur le Vice-Premier ministre, monsieur le ministre, chers collègues, de mettre en évidence deux constatations relevées par MM. les ministres concernés lors des débats en commission des Finances?

La construction est vivante en Flandre. Elle stagne en Wallonie, atteinte d'un mal structurel. Le chômage des jeunes a baissé de 30 p.c. en trois ans en Flandre; il se maintient à Bruxelles et en Wallonie. Serait-ce le résultat d'un consensus social meilleur ou d'un patronat plus dynamique et motivé ou le résultat de la dialectique des deux facteurs qui s'entraînent mutuellement et réciproquement? A nous, Wallons, d'en tirer matière à réflexion.

Notre groupe est fort sensible aux sacrifices nombreux que le gouvernement est contraint de demander à notre population en raison des restrictions budgétaires. Nous ne sommes pas de ceux — existent-ils ? — pour qui les sacrifices sont une fin en soi. Nous les regrettons et nous les acceptons parce que nous devons admettre qu'il serait vain de vouloir faire croire que l'assainissement indispensable pourrait se faire sans sacrifices, ce qui nous entraînerait inéluctablement à la perte de tout espoir de redressement ultérieur. Mais, ces sacrifices, nous les acceptons comme temporaires et avec la conviction qu'ils pourront, dans la pratique, être atténués par une amélioration des formules de fonctionnement, par le fait même de leur remise en question.

Cette réflexion conduit tout naturellement à insister auprès de MM. les ministres pour que tout soit mis en œuvre pour moderniser nos administrations, notamment en poursuivant leur informatisation.

Est-il heureux, est-il concevable que de graves arbitrages ministériels aient été reportés de semaine en semaine parce qu'il fut difficile aux ministres responsables de produire des renseignements fiables et exacts ? S'il fallait une preuve de plus de l'urgence en cette matière, elle nous a été donnée ces derniers jours.

Il a été avancé que le programme gouvernemental péchait par manque d'équilibre et était trop marqué par l'une des deux composantes idéologiques de la majorité. A cela, nous rétorquons que, s'il fait appel au secteur privé pour bénéficier de son appoint financier et pour favoriser la concurrence, aucune entreprise publique n'est privatisée et le statut des agents des services publics est préservé.

En effet, notre système de sécurité sociale ne subit aucune modification fondamentale; aucune mesure ne porte atteinte aux ménages et aux isolés qui ne disposent pas d'autres revenus qu'un seul revenu de remplacement. Le sort des plus défavorisés et le souci de la famille restent des priorités. Le statut des jeunes qui quittent l'école est maintenu en matière de chômage. Le même effort de compression des dépenses est réclamé de tous les niveaux de pouvoirs: de l'Etat, des Communautés, des Régions, des provinces et des communes.

Avant de terminer, je voudrais vous soumettre une analyse de Galbraith, laquelle pourrait servir de réplique aux invites pressantes à la discrétion formulées par MM. les ministres présents quant au plan de réduction de la charge des intérêts de la dette: « ... La politique monétaire est le domaine qui nous permet à nous autres, économistes, de jouer les grands prêtres en sacrifiant aux rites et aux incantations. Je serai ravi de vous faire pénétrer dans le temple. (...) Les banques et les milieux financiers jouiront d'un monopole de savoir si vous abdiquez en leur faveur l'intelligence des problèmes liés à l'argent. Et il n'est pas certain que ce monopole sera utilisé au mieux des intérêts du public. Il n'est même pas improbable qu'il se retourne à l'avantage des banquiers. Il faut surtout refuser de se laisser abuser par le nuage de prétendu mystère qui enveloppe toutes les discussions ayant trait aux banques et à la monnaie. »

Nous considérons le plan de réduction programmé comme partie intégrante du budget 1986 et nous avons la promesse de M. le ministre des Finances qu'il nous sera fait rapport sur le contenu des opérations.

Pour que l'opération soit intéressante, elle doit répondre aux conditions suivantes: maximiser le gain budgétaire du Trésor sans mettre en péril la liquidité et la solvabilité des intermédiaires financiers; en ce sens l'opération doit être neutre en termes actuariels; ne pas mettre en péril la crédibilité de l'Etat en tant que débiteur; ne pas comporter de frais administratifs importants; ne pas comporter d'éléments spéculatifs; on n'organise pas une loterie.

Pour que l'opération soit vraiment intéressante, il faut qu'elle dépasse largement l'objectif initial. Nous n'aurons pas le fétichisme des chiffres, mais le montant initial est insuffisant et il doit pouvoir être relevé.

A période exceptionnelle de crise doit correspondre une solidarité tout aussi exceptionnelle.

Bien que l'été que nous connaissons soit, lui aussi, exceptionnel, notre population est morose. Elle aspire à un souffle de renouveau. Elle acceptera de vivre une période difficile avec tout le courage nécessaire si elle a la conviction que les sacrifices ne seront pas vains et seront équitablement répartis et bien équilibrés, et surtout — surtout ! — parce qu'ils seront porteurs d'espérance.

Espérance il y a. Donc, nous sommes preneurs. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Van In.

De heer Van In. — Mijnheer de Voorzitter, ik wil beginnen met drie tussendoortjes die verband houden met vervalddagen.

De eerste vervalddag, mijnheer de minister van Financiën, sluit aan bij uw publieke oproep van maandagavond jongstleden. Naar de vorm was die oproep vlekkeloos, opgesteld in behoorlijk Nederlands. Eindelijk een minister die zijn stof kon debiteren op niveau. Maar inhoudelijk was de toespraak een bron van vele bedenkingen. Toevallig bevond ik mij ter gelegenheid van die oproep in een neutraal gezelschap en ik moet u zeggen dat de commentaar dodelijk was. Een lid van uw meerderheid, van wie ik de naam niet zal noemen, zegde naar aanleiding van de oproep dat zo een wetgeving een inspiratiebron is voor het opmaken van dossiers voor sociaal dienstbetoon waarbij men de mensen naar bepaalde instanties kanaliseert. Ik dacht dat deze regering precies het tegenovergestelde bedoelde.

Hoe dan ook, 31 juli of 1 augustus is een vervalddag voor de opties inzake het bouwbeleid in ons land, voor het bouwbeleid in Vlaanderen. Ik vrees echter dat we een nieuwe verwarrende toestand tegemoet gaan. Eén van de toehoorders van maandagavond noemde het « een soep ». Mijnheer de minister van Financiën, het is soms wenselijk rekening te houden met de *vox populi*.

Een tweede tussendoortje haal ik eveneens uit het aangekondigde regeringsbeleid en heeft toevallig ook te maken met dezelfde vervalddag van 31 juli 1986. Mijnheer de minister, u weet dat ik destijds uw fameuze artikelen van de volmachtwet heb herschreven en omdat mijn tekst overzichtelijker en leesbaarder is, verwijs ik ernaar. Er wordt bepaald dat het akkoord in de Nationale Arbeidsraad voor 31 juli 1986 dient te worden gesloten en, voor zover het de handhaving van de competitiviteit verzekert, het door de Koning algemeen verbindend wordt verklaard. Ik kan mij moeilijk voorstellen dat de betrokken gesprekspartners nu nog zin zouden hebben om te negotiëren. Na de voorbije moeilijke dagen zal dit wel niet meer het geval zijn. De regeringsploeg zal in augustus wellicht geen tijd of lust meer hebben om dit te doen, maar ook de andere gesprekspartners, namelijk de werknemers, de ondernemingen, de middenstand en de landbouw, zullen wellicht naar andere horizons zijn vertrokken of met andere dingen bezig zijn. Trouwens hun werd op het hart gedrukt dat dit gegeven niet alleen te nemen of te laten was, maar dat ook de vervalddag van het hoogste belang was. Wilde men een duidelijk begrotingsbeeld hebben voor de jaren 1987, 1988 en 1989, dan diende op 31 juli 1986 een klare lijn te worden getrokken, zo niet zou de regering onmiddellijk bijspringen om haar lijn op te leggen. Het probleem werd ook in de commissie voor de Financiën van de Senaat opgeworpen. De regering is een antwoord schuldig gebleven. Klaarblijkelijk was het, eens te meer, een aankondiging van een verbintenis waaraan men nu achteloos voorbijgaat.

Een derde tussendoortje gaat over een vervalddag die wij zelf zullen bepalen. Wij zijn voorzichtig en stellen hem niet vast op het einde van deze maand, over enkele uren, maar wel op 31 juli 1987.

Zowel in de Kamer als in de Senaat heeft de Volksunie desaan gaande een amendement op de Rijksmiddelenbegroting ingediend. Het is een bescheiden amendement. Slechts een beperkte hoeveelheid middelen worden overgedragen naar de daartoe geëigende levensvatbare organen in ons land.

Ik nodig alle leden van de Vlaamse fracties in deze vergadering uit een schot voor de boeg te geven. Wij begrijpen dat zij, als zij tot de meerderheid behoren, niet geneigd, noch gewapend zijn deze regering een afstraffing te geven. Wij begrijpen dat zij niet bij machte zijn het amendement van collega André Geens aan te nemen.

De Volksunie wil een verbintenis aangaan. Wij zullen ons bij de stemming over ons amendement onthouden, mits wij van de andere Vlaamse fracties van de meerderheid en de oppositie de verzekering krijgen dat zij hetzelfde doen, om uiteindelijk de regering duidelijk te maken dat het zo niet verder kan. Wij verbinden hieraan de door ons vastgestelde vervalddag van 31 juli 1987, in de veronderstelling dat de regering in haar huidige configuratie dan nog bestaat. Vanaf die vervalddag eigenen wij ons alle middelen en rechten toe om de levensvatbare elementen in deze samenleving tot nieuwe impulsen te brengen.

Ik kom nu tot een antwoord aan de afwezigen op deze vergadering. Zij zullen zonder twijfel uit de verslaggeving vernemen waar we aan toe zijn. De Waalse socialisten wens ik het volgende te zeggen. De *Bundestreu* die de Vlaamse nationalisten werd opgedrongen en waarmee zij in de gegeven omstandigheden niet akkoord gaan, werd zogezegd geschonden. Deze *Bundestreu* moest inhouden dat de vertegenwoordiging van de minderheden op een evenwichtige manier zou worden georganiseerd, dat de taalgrens zou worden vastgelegd en dat bepaalde gebieden rond deze

taalgrens uitdovende regelingen zouden genieten. Na 10 à 16 jaar, blijkt men zich niet aan dit opzet te houden. Derhalve ligt her voor de hand dat de *Bundestreu* wordt gekoppeld aan de vervaldag van 31 juli 1987.

Andere collega's zullen wel de gelegenheid hebben meer in detail op een aantal gegevens in te gaan. Op alle terreinen van het maatschappelijk leven is gebrek aan trouw als het ware ingebakken, met andere woorden, bedriegen de partners elkaar. Vorige week waren het de spookleerlingen, gisteren waren het de spookmiljarden van de Brusselse cultuurcommissie, misschien zijn het morgen spookbedden, of spookgepensioneerden, of spookminder-validen, die alle worden gevoegd bij het afvoeren van fiscale en sociale middelen van het ene landsgedeelte naar het andere.

De heer Seeuws. — Dat is helaas een nationale sport geworden.

De heer Van In. — Inderdaad. Maar dat kan zo niet blijven duren.

Ik herhaal mijn uitnodiging aan de Vlaamse leden van de meerderheid. Zij moeten eens goed nadenken of het ogenblik niet is gekomen om voorlopig zonder politieke consequenties het fameuze schot voor de boeg te geven.

De heer Van Grembergen. — U zult ze moeten tegenhouden!

De heer Seeuws. — Dat is niet nodig, want ze zijn hier niet.

De heer Van In. — Waarover maken wij ons eigenlijk druk? Ik ga natuurlijk akkoord met alle opmerkingen die ten opzichte van deze Rijksmiddelenbegroting zijn gemaakt met betrekking tot de inhoud, de vorm of de datum waarop ze ingediend is.

Ik ben zo vrij een aantal citaten voor te lezen die de minister van Financiën zeker kent.

Ik lees een eerste citaat uit het verslag van de Generale Bankmaatschappij: «Deze verrichting past in het kader van een in 1981 ingezet beleid dat beoogt de maatschappij de middelen te bezorgen die voor de realisatie van haar strategie noodzakelijk zijn en tegelijk haar balansstructuur te verstevigen en de maatschappij een omvang te geven die in verhouding staat met haar verbintenissen. Op dat gebied is de geboekte vooruitgang sprekend. In vijf jaar tijd is het vaste vermogen verdrievoudigd, namelijk van 16 tot 49 miljard en is de dekking ervan door het eigen vermogen van 58 tot 63 pct. toegenomen.»

Een tweede citaat zal de minister nog beter kennen. Misschien heeft hij het zelf geschreven. «De aanzienlijke verruiming van de Belgische kapitaalmarkt was het resultaat van de hoge liquiditeitsgraad van de Belgische financiële instellingen. Deze was op zijn beurt de resultante van de ruime liquiditeit van het bedrijfsleven, de ommekeer in het lopende verkeer met het buitenland en de aanzienlijke afname van de netto-kapitaalafvloeiing naar het buitenland.»

Ik sla nu een stukje over, omdat het te euforisch is. Ik eindig met volgende verwijzing: «Voor de Belgische obligatiemarkt werd 1985 een absoluut recordjaar. De openbare uitgaven van obligaties bedroegen in het totaal 622 miljard. Dit is 223 miljard meer dan in 1984 en 120 miljard meer dan het vorig topjaar, 1983. Dat is onder meer te danken aan de grotere belangstelling vanwege de particuliere beleggers en van deze uit het buitenland. Zoals steeds nam de Belgische overheid het leeuwedeel van het emissievolume voor haar rekening met 608 miljard frank of 97,8 pct. van het totaal tegenover 389 miljard of 97,4 pct. van het totaal in 1984.»

Een laatste citaat: «De Schatkist kon naar raming 310 miljard frank vers geld op de kapitaalmarkt aantrekken. In het vorige recordjaar 1983, was dat 275 miljard. Het openbaar beroep van de Belgische vennootschappen op de obligatiemarkt bleef in 1985 beperkt tot een kleine emissie. De resterende 2,2 pct. van het totaal uitgavevolume kwam op rekening van de internationale instellingen.» Dit, dames en heren, stond te lezen in het jaarverslag 1985 van de Kredietbank.

Een derde referentiepunt draag ik in het bijzonder op aan de minister van Begroting. Het betreft antwoorden op parlementaire vragen, niet in verband met het begrotingstekort, maar in verband met het spaarvermogen van de bevolking. De minister van Financiën kent ongetwijfeld die feiten en cijfers die mij werden verstrekt zowel door het ministerie van Financiën als door het departement van Economische Zaken. Zij stemmen niet geheel overeen maar geven toch een duidelijk beeld van de tendens. Van 1980 tot 1984, jaar waarvan exacte cijfers bekend zijn, evolueerde de financieringsbehoefte van de bedrijven in dalende lijn terwijl het financieringsvermogen van de gezinnen toenam. De overheid valt tussen de plooiën met een constante financieringsbehoefte. Als wij,

naast deze gegevens van Economische Zaken, de prognoses leggen van Financiën en daarbij rekening houden met de statistische afwijking, stellen wij vast dat in 1984 het financieringsvermogen groter was dan de financieringsbehoefte. Ik hoop dat u mij goed begrijpt.

Mij refererend aan de publikaties van bepaalde financiële instellingen die ik daarstraks heb vermeld, vraag ik de ministers hoe het in ons land eigenlijk staat met de beheersing van een onbillijke concurrentieregeling. Hoe staat het in ons land met de toepassing van de artikelen 85 en 86 van het Europees Verdrag tot regeling van de economische inspanningen van de Gemeenschap, dat wij op 2 december 1957 hebben geratificeerd?

Moet ik erop wijzen dat Accc zich, na op een eigenaardige manier terug tot leven te zijn geroepen en na zich te hebben geaffilieerd met een Frans staatsbedrijf, heeft ingekocht in ITT-Bell? Wat blijft op het vlak van de moderne transmissieproductie in ons land nog over? Is dat geen trustvorming? Mag ik verwijzen naar het «Generale»-verslag dat ik reeds heb geciteerd en naar de vreemde gebeurtenissen in de energiesector? Door de fusie van de studiebureaus Electrobél en Tractonel tot de vennootschap Tractebel is de hele infrastructuur van de energiesector in ons land in een hand verenigd. De twee grootste holdings, de Generale en Brussel Lambert, opereren in de energiesector als bloedbroeders onder hetzelfde hoedje, misschien met uitzondering van de Kempense Mijnen, want die zijn voor hen niet interessant!

Achten minister Eyskens en minister Verhofstadt, die met zoveel goede bedoelingen is begonnen, dit billijk? Menen zij niet dat op die manier de mooie vooruitzichten van in het begin de grond worden ingedrukt? Waar blijft het «toepasselijk verklaren» van de artikelen 85 en 86 van de wet van 2 december 1957? Dulden zij dat en blijven zij dat dulden? Menen zij niet dat zij zich ongelooftwaardig maken?

Terloops vermeld ik dat ik voor enkele dagen getuige was van de terugkeer in de volkse buurt waar ik woon van een groep bejaarden. Een van de oudere dames zei bij het afscheid: «Het was een mooie dag. Die zullen ze ons niet meer afpakken.» Onbewust zag ik bij die woorden de Premier, die zijn bril verschuift, en andere notabelen in ons land als «afpakkers» en niet als herstellende van een meer democratisch en billijk regime.

Ik heb de voorzitter beloofd bondig te zijn. Ik moet trouwens een tweede belofte nakomen, deze aan de minister van Begroting om iets voor te lezen uit een boek van zijn alter ego Dave Stockman. Hij kent de achtergrond. Dave Stockman is door Reagan, de huidige president van de *United States*, ingekocht, afgehuurd omdat hij blijk gaf van merkwaardige «libertaire» ideeën.

De minister kent het scenario. Het eerste uitgangspunt in de *United States* was dat het bewind van president Reagan zou leiden tot het opheffen van het begrotingstekort. Mijnheer de minister van Financiën, het zal u aangenaam in de oren klinken. Het resultaat bij het heengaan van Dave Stockman is dat het begrotingstekort in de VS is opgelopen tot één biljard dollar. Dat is ongelooftlijk.

Het tweede uitgangspunt van de groep-Stockman en van de Reagan-administratie was het vermijden van elke belastingverhoging. President Reagan en zijn administratie hebben met moeite de nieuwe verkiezingsronde gehaald, mits opnieuw 50 miljard belastingen werden opgelegd.

Een derde van de uitgangspunten was ook dat de Staat zou worden ontvet. De commentator schrijft dat op het einde van de eerste ambstermijn van Reagan, zijn administratie er, in de eerste plaats, was in geslaagd de investeringen in de militaire sector enorm op te drijven en, in de tweede plaats, bijvoorbeeld de bouw had gestimuleerd van nieuwe hotelblokken, waaronder twaalf Hiltons, zes Hyatts, vijf Marriotts, vier Sheratons en twee Ramada's. Dat was, mijnheer de minister van Begroting, het resultaat van het opzet voor het ontvetten van de Staat. Het betekent eigenlijk dat men sommigen vetter maakt, hoewel ze helemaal niet bijdragen en zelfs weigeren bij te dragen tot de bloei van het bedrijfsleven.

De bekentenissen van Dave Stockman zijn natuurlijk interessant al is het maar in de negatieve zin. Het is onvoorstelbaar dat de grootste democratie van de wereld wordt geleid door een president van wie men zegt dat hij het verschil niet kent tussen de constante cijfers van een begroting en de cijfers verrekend na de aanpassing ingevolge de inflatie. De machtigste man van de wereld begrijpt volgens Dave Stockman het verschil niet tussen deze twee gegevens.

Een ander fenomeen is het lobbyen waardoor alle goede voornemens van meet af worden doorkruist. Wij kennen dat in ons land ook, ik denk bijvoorbeeld aan de fameuze compensatieregels. Positief is natuurlijk dat zo iets allemaal kan worden geschreven en gepubliceerd, want op bepaalde andere plaatsen op deze aardbol zou het niet mogelijk zijn. De

oekazen van Gromyko's en andere Stalins kunnen nauwelijks onder woorden worden gebracht. Het is positief voor de democratie dat Dave Stockman op vrij jonge leeftijd getuigenis kan afleggen van wat zich in de Verenigde Staten precies afspeelt.

In ons land doet zich uiteraard op kleinere schaal hetzelfde voor: alleen sommige namen dienen te worden vervangen, ik denk aan de heren Gol, Maystadt of Dehaene, om er slechts enkele te noemen...

En nu, mijnheer de minister van Begroting, het beloofde citaat: « Voor zover er sprake was van een economisch succes had dat vrijwel niets van doen met onze oorspronkelijke aanbodeconomiedoctrine. In plaats daarvan hadden Paul Volcker — de voorzitter van de Amerikaanse Centrale Bank — « en het bedrijfsleven de inflatie naar beneden gebracht en de economie een nieuwe injectie gegeven. Maar deze gunstige wending der gebeurtenissen droeg niets nieuws, revolutionairs of verdedigbaars in zich. De economische op- en neergang was al jaren bezig en omstreeks de tijd van de verkiezingen had de golfbeweging juist weer een top bereikt. Dat was alles. »

Op het ogenblik dat Dave Stockman als zesentwintigjarige vrijwillig ontslag neemt omdat hij het failliet van zijn onderneming vaststelt, schrijft hij: « Toen ik weer terugschuifelde naar mijn kantoor op die heldere januaridag in 1984, kreeg ik het ironische gevoel dat mijn grote doctrine waarmee ik de wereld zou hervormen zich in slechts vier jaar uiteindelijk had omgezet in een gehoorzame loyaliteit aan de onzin. » Ik benadruk: gehoorzame loyaliteit aan de onzin!

Mijnheer de Voorzitter, het is de bedoeling niet in herhaling te vervallen met de merkwaardige uiteenzettingen in Kamer en Senaat met betrekking tot de begroting. Het is wel nuttig in een debat een persoonlijke noot te brengen en ik hoop dat de ministers zich hierdoor niet geïrriteerd voelen. Het respect als mens blijft bestaan en ik wens Vice-Eerste minister Verhofstadt zeker niet het pijnlijk débacle toe dat de heer Stockman heeft meegemaakt. Wij zijn Vlaams-nationalisten en wij zijn daar niet beschaamd over.

Als wij staatsnationalisten als Thatcher, Gorbatsjov, Mitterrand en Reagan zien defileren en hun nationalisme alleen kunnen openbaren onder triomfgebaren en wapengekletter, moeten wij als volks-nationalisten er niet beschaamd voor zijn onze ideeën te verkondigen. Het is door sprekers van de verschillende partijen reeds opgemerkt dat de regering er fout aan doet de enige dynamische kracht die in dit land nog bestaat aan banden te leggen, het enig element dat voor een reveil zou kunnen zorgen in de ijskast te stoppen. Wij zijn hier om te getuigen dat wij dit niet zullen dulden. Wij hebben een uiterste datum vastgelegd en we zullen tijdig aan die vervaldag herinneren. (*Applaus op de banken van de Volksunie.*)

M. le Président. — La parole est à M. Vaes.

M. Vaes. — Monsieur le Président, l'objet de nos discussions de ce jour est le budget des Voies et Moyens. Avant moi, d'autres intervenants de l'opposition ont profité du débat — et c'est le jeu — pour exprimer leurs préoccupations dans d'autres domaines, que ce soit à propos des réfugiés, des objecteurs de conscience, de la politique économique et du cas Michelin, ou de la défense nationale. Personnellement, j'éviterai les digressions pour que nous puissions concentrer notre attention sur ce dont il est question, à savoir: comment va-t-on proposer au Parlement de soutenir — ou non — le gouvernement, de lui donner sa confiance quant à la façon dont il conçoit la politique fiscale et celle des recettes, d'une part, la gestion de la dette publique, d'autre part?

Lorsqu'on siège dans l'opposition, on a tendance, et c'est logique, à considérer dans le verre contenant un peu de liquide, la partie vide et non la partie pleine. Vous vous en souviendrez peut-être, depuis toujours j'ai tenté d'être objectif et de ne pas « tirer sur le pianiste » pour le plaisir. J'ai été intéressé par une série d'éléments de l'exposé général fait par les ministres et des réponses qu'ils ont données en commission, relatés dans le rapport. On apprend toujours à lire ce que le gouvernement nous propose. Mais il subsiste un certain « effet de masque » dans ses réponses et, à force d'être assailli de chiffres, on ne distingue plus toujours ce qui est, en sous-jacence, l'essentiel, c'est-à-dire les choix politiques importants qui sont faits. C'est à ce niveau que je voudrais me situer.

Je ne suis pas un spécialiste de l'analyse budgétaire; je découvre néanmoins, à travers les commentaires et les chiffres, un certain nombre d'éléments.

Je me situerai d'abord dans la ligne d'un ensemble, en ce sens qu'il ne faut pas isoler le budget des Voies et Moyens de ce qui a été réalisé par le gouvernement depuis le début de la législature et qui a consisté en une valse-hésitation et de longues palabres concernant l'accord interne de la majorité sur les grands choix à opérer. J'ai déjà dit que je constatais que la majorité essayait d'effectuer, de confirmer une transition importante dans le régime et je constate que cette attitude demeure. On se trouve vraiment devant un choix libéral, sur lequel je m'attarderai quelque peu pour dire qu'Ecolo n'en est pas partisan.

Je voudrais dire également que ce sont les pouvoirs spéciaux, le plan de Sainte-Anne et une série d'autres pratiques parallèles du gouvernement — je pense à celles concernant les objecteurs de conscience et les sous-statuts — qui nous choquent et qui illustrent l'esprit dans lequel il aborde les matières sociales par rapport aux matières macro-économiques, et les grands enjeux de la croissance qui n'est mesurée qu'en finances, en rentrées budgétaires et en crédibilité internationale.

La philosophie politique du gouvernement n'est pas partagée par Ecolo pour plusieurs raisons et dans ce cas précis, illustré par le budget des Voies et Moyens, pour cinq raisons.

La première: Nous estimons qu'il n'y a pas de vrai choix d'un autre progrès. Vous prévoyez une autre façon de gérer la croissance, mais vous en êtes toujours à la relance pour la relance et à la croissance pour la croissance.

Deuxième raison: L'esprit du gouvernement reste centralisateur — il n'est pas décentralisateur —, ce qui pose des questions en termes de philosophie démocratique ou, en tout cas, d'intéressement du citoyen à la vie politique et de conception de l'autonomie et de la responsabilité des sous-régions.

Troisièmement: L'interlocuteur privilégié du gouvernement nous paraît être essentiellement les grandes entreprises, les grands holdings sinon les multinationales, et non les petites entreprises ni les régions et sous-régions, les PME ou les personnes elles-mêmes.

Quatrièmement: Malgré l'aspect très strict des contraintes dont le gouvernement prétend ne pas pouvoir sortir — les 200 milliards fétiches —, les résultats qu'il propose sont en fait aléatoires et hors de son contrôle.

Cinquièmement, la politique du gouvernement me semble incomplète. En effet, des points importants, qui sont à l'étude mais n'ont pas encore été dévoilés, influenceraient certainement les résultats de la politique proposée.

Voyons ces critiques de fond plus en détail.

Aucune voie nouvelle de progrès n'est présentée. A preuve, par exemple, le gouvernement donne l'impression surprenante de se réjouir de la « reprise » de la circulation automobile et de la vente de véhicules aux particuliers pour expliquer certaines ressources supplémentaires. A mon avis, il serait rationnel d'escompter et de vouloir qu'à l'avenir la mobilité se fonde moins sur le véhicule individuel mais davantage sur un comportement multimodes, à savoir le déplacement à pied, en train, en bus, en voiture, en vélo, permettant de ne plus être essentiellement dépendant de son véhicule motorisé individuel. Cette logique est importante en termes économiques. Nous vivons actuellement les conséquences des choix opérés dans le passé. Au point de vue prospectif, ces options sont néfastes car elles incitent les individus à toujours souhaiter des revenus supplémentaires pour pouvoir se payer une voiture, investissement important qui s'ajoute à des charges inévitables comme le loyer, l'alimentation, les vêtements et l'éducation.

Il y a donc là, depuis longtemps, une pression perpétuelle en vue de relancer l'économie en stimulant certains désirs coûteux. Ceux-ci, qu'on le veuille ou non, font pression sur le niveau minimum des salaires revendiqués par les travailleurs.

Je pense qu'il faut casser cette logique et montrer qu'il est possible de vivre mieux avec autant, sinon moins de moyens. Dans le domaine de la mobilité individuelle notamment, les mentalités peuvent être changées. Ce secteur apporte des ressources supplémentaires à l'Etat, à court terme, mais n'est pas contesté par lui comme source de « progrès », ce qui constitue, à notre avis, une erreur.

Un autre exemple de mauvais choix de progrès du gouvernement: la réduction des projets de recherche et des incitants en matière d'utilisation rationnelle et d'économie d'énergie. La recherche scientifique a pourtant beaucoup évolué dans ce domaine. On n'a cependant pas réintroduit,

malgré les amendements de l'opposition, une proposition de déduction fiscale des investissements en matière d'économie d'énergie dans les habitations, telle que prévue de 1981 à 1984.

En matière agricole, également, il n'existe aucune alternative proposée en vue de développer à nouveau une agriculture beaucoup plus largement axée sur la polyculture et l'agriculture biologique, à présenter et soutenir comme activité d'avenir par la population. La Belgique pourrait subvenir beaucoup plus à ses besoins propres que ce n'est le cas actuellement, en modifiant, bien entendu, son mode d'alimentation moins dépendante de l'extérieur et des grandes organisations qui contrôlent présentement l'activité agricole.

Je pourrais citer d'autres exemples, notamment dans le domaine de la santé où le choix actuel du gouvernement ne peut que soutenir l'industrie médicale et pharmaceutique, même s'il cherche à réduire les charges qui lui incombent dans ce système.

Une deuxième critique concerne l'esprit centralisateur, voire individualiste, du gouvernement, qui fait payer à d'autres l'effort qu'il doit fournir lui-même pour réduire sa propre dette, avec toutes les conséquences indirectes qui découlent de cette attitude. En fournissant moins de moyens aux Régions, aux Communautés, aux communes, le gouvernement rend difficile toute une série d'investissements et empêche ces instances de rendre certains services à la communauté. Le cas des CPAS est bien connu. Le Fonds des communes étant réduit, les communes doivent toujours compenser le déficit des CPAS, et il est fait alors pression sur la qualité, sinon sur le volume et la diversité des services rendus aux habitants.

Cet esprit centralisateur ne correspond pas à notre philosophie du fédéralisme: accorder le plus d'autonomie possible à toutes les communautés, à quelque niveau qu'elles se trouvent, et, pour commencer, aux individus eux-mêmes, qui doivent recevoir des chances égales de développement.

Ceci nous amène au problème important de l'éducation, qui devrait faire l'objet d'une discussion approfondie dans notre assemblée.

Troisième critique de fond: les interlocuteurs privilégiés du gouvernement sont en fait les grandes entreprises, ce qui confirme et soutient cette tendance centralisatrice. Il est évident aussi que lorsque, par sa politique, le gouvernement favorise les capitaux mobiliers, il gratifie sa clientèle électorale qui est clairement déterminée: classes moyennes, cadres supérieurs, professions libérales et grandes entreprises, le concours de ces dernières permettant d'entraîner des modifications structurelles dans la gestion économique du pays. Il est évidemment plus facile, à court terme, de provoquer une transformation importante du système économique, de ses pratiques de fonctionnement et de ses choix, en travaillant avec peu d'interlocuteurs — les institutions financières et les grandes entreprises de production et de service — plutôt qu'avec la masse atomistique des intérêts pluralistes des différentes catégories sociales et activités professionnelles. Sans doute est-ce déjà une prénégociation qui a permis au gouvernement de fixer à 30 milliards l'économie à négocier sur la charge de la dette publique? J'y reviendrai tout à l'heure.

Quatrième critique: malgré ses allégations, les résultats de la politique proposée par le gouvernement sont, me semble-t-il, potentiellement aléatoires. J'apprécie l'intérêt théorique de la méthodologie défendue par M. Verhofstadt pour présenter ses hypothèses, lui permettant d'évaluer les recettes et les risques encourus par sa politique. Le ministre a tenté de cerner plusieurs incertitudes dans ses hypothèses de travail: le prix du pétrole, le cours du dollar, les taux d'intérêt, la balance des paiements, la régression de la charge de la dette en devises étrangères, par exemple. Néanmoins, comme cela a été dit par M. Verhofstadt lui-même et par d'autres collègues, les incertitudes demeurent, notamment en ce qui concerne les réactions des ménages et surtout des entreprises.

Or, le gouvernement entend se reposer sur l'initiative libre et individuelle de ces entreprises favorisées par le plan pour relancer l'économie et augmenter l'emploi.

Les entreprises qui réaliseront à bon compte des bénéfices plus importants disposent en fait de quatre choix possibles pour utiliser ces marges de profit.

Premier choix possible: elles réinvestissent, mais le gouvernement ne fixe encore aucune exigence particulière en la matière et se contente de quelques incitants fiscaux partiels, selon la nature des investissements. De plus, rien ne permet d'assurer que ces réinvestissements relanceront l'emploi, encourageront la restructuration de l'économie, ou le développement de nouveaux produits, ou une meilleure distribution régionale du développement.

Deuxième choix possible: les entreprises peuvent augmenter le montant des dividendes distribués, ce qui a déjà été largement pratiqué de 1981 à 1985, à l'avantage des détenteurs d'actions qui, comme chacun sait, sont rarement des petits actionnaires mais principalement des institutions financières ou des holdings qui contrôlent petites ou grandes entreprises.

Troisième choix possible: placement en réserve ou contrôle de participation dans d'autres entreprises. L'avantage est à nouveau accordé aux grandes entreprises qui, par l'importance des actions ou des moyens financiers dont elles disposeront, pourront étendre leur réseau de prise de contrôle des entreprises plus petites, nationales ou internationales.

Quatrième choix possible: réduction des prix des biens ou des services aux consommateurs ou à l'exportation et donc compétitivité plus grande sur le marché intérieur des produits belges par rapport aux produits étrangers, réduction du coût de la vie, moindre pression sur l'indice des prix, et compétitivité meilleure de nos produits sur les marchés internationaux.

Quatre choix sont donc possibles, mais les incertitudes subsistent. Quels sont ceux que vont adopter les grandes ou les petites entreprises, dans les secteurs faibles ou forts, en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles? C'est là se fier à l'incertitude du choix du secteur privé quant à la revalorisation des moyens nouveaux ou des profits supplémentaires mis à sa disposition.

Le plan du gouvernement est vulnérable parce que sa réussite dépend non seulement de la réaction des ménages et des entreprises, mais aussi des aléas extérieurs.

Je suis surpris, en lisant l'histoire de ces dernières années, de constater combien étaient vulnérables les économies occidentales.

Voici quelques exemples qui ne sont pas de simples fictions, mais pourraient se réaliser dans un futur proche.

Il n'est pas impossible, par exemple, que la Grande-Bretagne renégocie ses conditions financières d'adhésion au Marché commun dans la mesure où son économie est en difficulté, suite à la réduction ou à la vente à perte des produits pétroliers qu'elle exploite en mer du Nord. Dans ce domaine, la Grande-Bretagne est beaucoup plus vulnérable que les Pays-Bas. Que serait la réaction de l'Europe face à une modification de la puissance et de la contribution de la Grande-Bretagne au Marché commun?

Autre exemple: les sanctions économiques à l'égard de l'Afrique du Sud conduisent aussi à adopter une certaine politique envers l'Afrique australe, sinon l'Afrique tout entière. Comment vont réagir les économies occidentales, et la Belgique en particulier, pour maintenir des contacts économiques positifs avec un partenaire aussi important tout en respectant les droits de l'homme?

Troisième exemple: les événements semblent nous indiquer une tendance à relancer la problématique du Proche-Orient. Que se passerait-il, hypothèse très plausible, si un conflit devait s'y développer?

Quatrième exemple: les choix non encore arrêtés en matière d'IDS, aux Etats-Unis, puisqu'il y a conflit entre les Assemblées et le président? Il est clair que le cours du dollar, le taux d'intérêt et les secteurs relancés par l'économie américaine auront des effets induits sur notre propre économie. Aussi nous voyons-nous obligés d'adopter des scénarios de réponses face à l'incertitude, ce que ne semble pas avoir réellement fait le gouvernement, à terme en tout cas.

Dernier exemple: la dette des pays du tiers monde, phénomène particulièrement sensible qui peut avoir, dans l'avenir, des conséquences importantes sur notre politique économique. La Belgique, comme d'autres pays d'ailleurs, consent, en effet, des prêts importants aux pays du tiers monde, principalement à l'Amérique latine et à l'Afrique, et, dans une proportion moindre, à l'Asie.

Dernière critique: le projet du gouvernement, tel qu'il nous est soumis, est incomplet. Si je suis bien informé, manquent toujours les vingt-quatre budgets des différents ministères précisant, pour chacune des cellules, la politique générale esquissée dans l'exposé introductif. Quand seront-ils déposés? Quel en sera le contenu, lui-même dépendant de la concertation sociale, laquelle ne semble pas déboucher sur grand-chose à l'heure présente? La rentrée promet donc d'être difficile tant dans les secteurs interprofessionnels qu'en matière d'enseignement. Quel en sera l'écho sur le budget des ministères? Qu'en est-il aussi de la loi sur la concurrence du ministre Maystadt ainsi que de la politique de contrôle des prix: libération, contrôle sélectif ou non? Quels sont les critères plus nuancés utilisés pour évaluer la compétitivité des entreprises, avec ou sans concertation avec les Régions et avec les différents secteurs industriels?

Voilà autant d'éléments qui ajoutent à notre incertitude et s'avèrent importants quand on lit, en filigrane et au-delà des chiffres, la politique du gouvernement : même s'il prétend atteindre 11 p.c. du produit national brut en déficit, solde net à financer, même si l'objectif cible de l'austérité continue d'être 200 milliards fin 1987, les résultats économiques et sociaux fondamentaux de cette politique n'en restent pas moins largement aléatoires à terme, alors que les solutions immédiates proposées par le gouvernement sont, en soi, largement contraires aux objectifs du groupe Ecolo. Le problème de la dette publique est important. Il convient tout d'abord de comprendre son origine. Je voudrais, à ce sujet, rappeler l'analyse du groupe Ecolo faite dans le cadre de sa réaction au plan d'assainissement en juin 1986. La dette publique a été amplifiée par un solde permanent négatif d'opérations courantes, résultant d'une politique qualifiée par d'aucuns de « socialisante » et caractérisée par un gonflement des fonctions de l'Etat et des autres pouvoirs, par un régime institutionnel lourd — je pense aux fusions de communes et aux lois de 1980 — et surtout par d'importants investissements en matière de transports, d'infrastructures hydrauliques, autoroutières et portuaires.

Or, les intérêts des emprunts relatifs à ces différents investissements sont très élevés. Selon mes informations, le coût total en amortissements et en charges en intérêts du programme autoroutier pour 1986 s'élèverait à 132 milliards.

Par ailleurs, les dépenses curatives de chômage, de santé et de pensions ont constitué aussi un élément important, amplificateur de la dette publique durant ces dernières années.

Les « compromis à la belge », scolaire et institutionnel, ont fait peser une lourde charge sur la dette. S'ajoutent à cela l'effet boule de neige, mécanique, des opérations financières de la dette elle-même et l'augmentation de la charge de la dette en devises étrangères. En effet, le gouvernement n'ayant plus la même crédibilité et représentant des besoins de financement trop lourds sur le marché intérieur, il ne lui était plus possible de s'alimenter entièrement dans notre pays, à moins d'être en concurrence certaine avec les besoins en crédits des entreprises privées. L'appel en capitaux était trop fort.

La situation actuelle est différente. En période de « surliquidités », les négociations avec les institutions financières sont facilitées, celles-ci étant alors plus favorables à un placement sûr et garanti par l'Etat, de leurs liquidités excédentaires.

Au niveau de la dette, le groupe Ecolo propose en outre une autre piste de réflexion, à savoir qu'une dette réelle, une obligation de financement, est négligée alors qu'elle nous paraît importante, à savoir les coûts sociaux et écologiques à assumer pour le maintien et la restauration du patrimoine qui fait la richesse de notre pays.

Or, si l'on voulait réellement restaurer, à terme, le milieu aquatique, les cours d'eau et la mer, en particulier, et les sols, détériorés aujourd'hui par l'érosion, les engrais chimiques et les pesticides, il conviendrait d'inclure les charges y afférentes dans les besoins de financement actuels, ce qui augmenterait encore les charges de l'Etat et des pouvoirs publics. La réparation des détériorations de l'environnement qui découlent du comportement de tous les facteurs économiques incombe en effet à l'Etat, puisque aucun agent économique privé ne la prendra à sa charge.

Pour Ecolo, à court terme, d'autres modes de gestion de la dette peuvent être envisagés et, à long terme, il faut prévoir que les besoins de financement en conservation et restauration du milieu seront plus importants et il faudra donc procéder à certaines réévaluations des investissements publics à ce niveau.

Pour ce qui est de la gestion de la dette, nous proposons trois solutions.

Premièrement, mener une politique du franc fort appuyée sur une politique de l'écu fort en Europe, de façon à pouvoir, au niveau international, contrebalancer le poids du dollar. De ce fait, le franc pourra devenir une monnaie de référence pour les échanges internationaux, ce qui, manifestement, affaiblira le dollar et nous permettra de réaliser des bénéfices sur les cours des changes, notamment sur la partie de la dette internationale libellée en dollars. Une politique du franc fort constitue donc une première réponse au problème relatif à la partie de la dette libellée en devises étrangères.

Le deuxième axe de gestion de la dette se situe vis-à-vis des prêteurs institutionnels qui détiennent à peu près 60 p.c. des obligations et certificats de trésorerie. On devrait pouvoir négocier la conversion d'une partie de la dette aux alentours d'un taux de 8,5 p.c. et non pas, comme certains l'ont suggéré, de 9,5 p.c. ou 10 p.c. Mais je crois avoir compris que M. Maystadt envisage que les taux de négociation, les taux d'intérêt de référence, soient de 8,5 p.c. en 1987 et de 9 p.c. en 1986.

Le troisième axe de gestion de la dette concerne les obligations et titres d'emprunts aux mains des particuliers. Notre hypothèse est très simple. Nous croyons qu'un certain nombre de gens ont quelque épargne et que leur souci est de pouvoir préserver un revenu stable face aux incertitudes de l'avenir. Dès lors, la formule de l'emprunt indexé, offrant un taux d'intérêt réel de 1,5 p.c. par exemple, avec certains avantages, soit à l'émission soit au remboursement, permettrait de proposer un taux d'intérêt relativement faible puisqu'il équivaut simplement au taux de l'inflation plus un faible taux d'intérêt de rétribution de faible risque. Ce taux pourrait, aux alentours de 3 à 4 p.c., rencontrer une demande de certains particuliers, ne possédant pas suffisamment d'esprit d'entreprise pour s'engager dans des achats d'actions, dans des investissements ou dans d'autres achats importants.

Les économies proposées et réalisables, d'après nos calculs, seraient de 3 milliards sur la dette extérieures, de 61 milliards sur la dette auprès des intermédiaires financiers et de 10 milliards sur la dette détenue par les particuliers. Cela aboutirait à un total de 74 milliards au lieu des 30 milliards proposés par le gouvernement.

Si le solde net à financer, à savoir celui des opérations courantes plus celui de la dette publique, était réduit de 40 milliards supplémentaires, nous pourrions alors réexaminer les investissements positifs à faire ou la réaffectation de ces ressources, dans d'autres domaines qui nous tiennent plus à cœur, tels ceux que j'ai évoqués tout à l'heure, à savoir la conservation et la restauration du patrimoine et des richesses du pays, ou dans de multiples recherches, gage d'économie de ressources dans le futur.

Je terminerai en évoquant le problème de Bruxelles, puisque je suis parlementaire bruxellois attaché à ma ville. D'autres seront sans doute plus agressifs et plus déserts sur ce problème.

Je rappellerai rapidement, tout d'abord, qu'en l'absence d'un statut autonome, Bruxelles n'a pas la possibilité de disposer du volet de sa fiscalité propre et des moyens de stimulation de sa propre politique économique et sociale. Le problème de départ est donc l'absence d'autonomie.

Au sujet des droits de succession, les réponses obtenues à force d'insistance vont, si je ne me trompe, dans le sens suivant : on inscrit au budget de 1986. On libère, en 1986, si les conditions sont remplies. Dans le cas contraire, on reporte en 1987 les crédits des droits de succession inscrits au budget des Affaires bruxelloises. Ainsi, en 1987, il serait possible d'obtenir deux montants de droits de succession, équivalant à environ 2,4 milliards, chaque année.

Les ministres Dehaene, Verhofstadt et Gol ont également dit que les conditions mises à la restructuration des communes seraient exclusivement laissées à l'appréciation de l'Exécutif bruxellois. Ce qui n'échappe à personne, c'est que, en l'absence d'un consensus au sein de l'Exécutif bruxellois, le problème serait alors traité en Conseil des ministres ! La probabilité de consensus étant faible, il est vraisemblable que cette question sera effectivement réglée en Conseil des ministres, ce qui n'est manifestement pas la même chose ! L'avenir nous l'apprendra.

Pour les droits de succession, Ecolo soutiendra les amendements déposés par l'opposition en ce sens. Nous souhaitons voir ces droits de succession inscrits et libérés, comme ressources certaines, au budget 1986 de la Région bruxelloise. En effet, nous nous opposons aux conditions de restructuration des communes telles que développées à l'heure actuelle. Nous demandons également d'obtenir la garantie légale de pouvoir compter, dans les années à venir, sur cette ristourne des droits de succession, afin de ne pas dépendre chaque année de négociations qui nous laisseraient à la merci de l'arbitraire du gouvernement national en fonction de la majorité au pouvoir ou des pressions diverses de différents partis de la majorité.

En matière de radio-redevances, ce n'est pas la Région bruxelloise qui est en fait demanderesse, mais bien la Communauté française. Il faut toutefois signaler que la Région bruxelloise est concernée au travers de la Communauté française. Dès lors, je soutiendrai les amendements de l'opposition. J'aurais pu éventuellement exprimer mes réserves sur les pourcentages proposés de 89 p.c. — 11 p.c. On aurait pu pratiquer une répartition de 80 p.c. — 20 p.c. ou 85 p.c. — 15 p.c., et ce dans un esprit de conciliation et de reconnaissance du développement de la Communauté flamande dans notre capitale.

Par ailleurs, en consultant les tableaux, j'ai été intrigué de constater que 68 millions sur la taxe d'ouverture des débits de boissons, à ristourner à Bruxelles comme aux autres Régions, n'ont pas été reportés comme ristournes à Bruxelles, parce que le rendement, nous dit-on, ne serait pas connu ! Or, assez curieusement, le rendement de ces différentes ristournes

serait connu en Flandre et en Wallonie. Je me demande par quel miracle il serait difficile de connaître ce montant sur un petit espace comme celui de la Région bruxelloise, alors que, pour ce faire, on bénéficie de la collaboration des communes qui, elles aussi, taxent les débits de boissons. Ainsi, 68 millions restent dans les limbes! Ceci peut s'interpréter comme un élément supplémentaire de chantage dans les négociations financières en ce qui concerne Bruxelles et son devenir institutionnel, financier, économique et social.

J'ai déjà évoqué le point relatif au Fonds des communes. Il est certain que Bruxelles est inéquitablement traitée dans la répartition; la réduction très sensible des ressources qui lui sont allouées en témoigne. Vous connaissez les conséquences de cet état de choses sur les plans d'assainissement extrêmement durs auxquels sont soumises les communes, mais aussi sur l'emploi, sur la qualité des services publics et, fondamentalement, sur une démotivation des administrations locales et des populations.

Cette incertitude, cet aléa de la situation lèse Bruxelles et en fait une région assistée qui n'a plus la possibilité de croire à son initiative, parce qu'elle dépend entièrement et perpétuellement de ce qu'on pourrait appeler des « agents extérieurs ». Il s'agit là d'une faute psychologique et d'un manque profond de respect alors qu'on devrait veiller, dans un esprit démocratique, à assurer la dignité et l'aspiration à la prise de responsabilités d'une population qui n'est certes pas négligeable.

En conclusion, il ressort, tant de l'examen de la philosophie générale qui guide le gouvernement que de l'analyse précise d'un certain nombre de chiffres — à ce sujet je vous renvoie plus particulièrement au projet détaillé concernant la politique alternative d'assainissement des finances publiques que nous avons proposé — que le groupe Ecolo doit s'opposer aux propositions formulées à court terme par le gouvernement, non pas que celui-ci ait fait du mauvais travail, que ce qu'il a avancé soit inexact ou qu'il ait voulu nous tromper, mais parce que sa philosophie de base et ses choix de solutions ne correspondent pas aux nôtres et à nos priorités. Au niveau de la dette publique, notamment, il était possible de mener une autre politique et, en ce qui concerne Bruxelles, aucun progrès significatif n'a été, à mon sens, réalisé, que ce soit en matière de démocratie ou de redéveloppement de la Communauté bruxelloise. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo, Agalev et sur certains bancs socialistes.*)

M. le Président. — Nous poursuivrons cette discussion cet après-midi à 14 heures.

Wij zetten deze bespreking vanmiddag te 14 uur voort.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(*La séance est levée à 12 h 35 m.*)

(*De vergadering wordt gesloten te 12 u. 35 m.*)